

225C1776
FR0000121147-FS0870

20 octobre 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

FORVIA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 octobre 2025, la société The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré, avoir franchi indirectement en baisse, le 15 octobre 2025, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société FORVIA et détenir, indirectement 9 503 009 actions FORVIA représentant autant de droits de vote, soit 4,82% du capital et 4,10% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions FORVIA hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 4 687 942 actions FORVIA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 3 087 942 actions FORVIA résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions FORVIA et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions ; et
- 1 600 000 actions FORVIA résultant de la détention de 3 contrats « *call option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'entre le 19 décembre 2025 et le 18 décembre 2026, à des prix compris entre 12,00 € et 28,00 €.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 2 627 478 actions FORVIA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 2 626 572 actions FORVIA résultant de la détention de 40 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 24 novembre 2025 et le 15 octobre 2035 ; et
- 906 actions FORVIA résultant de la détention de 18 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 3 avril 2029 et le 17 avril 2034, à des prix compris entre 2,47€ et 5,35€.

¹ Sur la base d'un capital composé de 197 089 340 actions représentant 231 813 575 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.